

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 166**

présenté par
M. Dombreval

ARTICLE 7

Au début de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« L'officier public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.